

Burkina Faso/ Secteur minier : Bilan des 03 ans du Capitaine Ibrahim TRAORÉ, Président du Faso

- Acquisition de mines
- Constitution d'une réserve nationale d'or
- Rédaction d'un Code pétrolier
- Nouveau Code minier
- Contrôle de la commercialisation
- Formalisation de l'exploitation artisanale

**15 ans d'IAMGOLD
Essakane SA**
Interview de Tidiane
BARRY, Vice-Président
Afrique de l'Ouest
et Directeur général
d'IAMGOLD Essakane SA
sur la réhabilitation des mines



Sénégal : Flux financiers illicites
• Plus de 30 milliards FCFA de manque
à gagner sur le Fonds d'appui
au développement local
• Marieme Soda MBACKE,
Directrice exécutive de CAJUST :
« Le CAJUST va plaider pour le
relèvement du FADL à 1%, à l'instar
du Burkina Faso »

Souleymane Boly,
Directeur Pays
d'Endeavour Mining
Burkina Faso,
Vice-Président Affaires
Publiques : « Plus de 80 %
de nos revenus restent
au Burkina Faso, à travers les impôts,
les salaires et les achats locaux »



Pages 10-13

Pages 28-31

Pages 17-20



P. 3	Editorial : La réhabilitation des sites miniers préoccupe le gouvernement
P. 4	Bilan des 3 années du Capitaine Ibrahim Traoré, président du Faso, dans le secteur minier
P.10	Interview de Tidiane BARRY est le Vice-Président Afrique de l'Ouest et Directeur général d'IAMGOLD Essakane SA sur la réhabilitation des mines
P.13	15eme anniversaire de Iamgold Essakane : Quelques grandes dates de son installation
P.14	Le Burkina Faso va se doter d'un code pétrolier
P.15	Burkina Faso : Baisse de la production d'or au 1er semestre 2025 pour se situer à 24 tonnes 243 Kg
P.16	Burkina Faso : Raccordement de 41 532 nouveaux abonnés à l'électricité au premier semestre 2025
P.17	Souleymane Boly, Directeur Pays d'Endeavour Mining Burkina Faso, Vice-Président Affaires Publiques : « Plus de 80 % de nos revenus restent au Burkina Faso, à travers les impôts, les salaires et les achats locaux »
P.20	ITIE-BF : Dissémination du rapport 2023
P.28	Sénégal : Flux financiers illicites : Plus de 30 milliards FCFA de manque à gagner sur le Fonds d'appui au développement local
P.30	Marieme Soda MBACKE, Directrice exécutive de CAJUST : « Le CAJUST va plaider pour le relèvement du FADL à 1%, à l'instar du Burkina Faso »
P.32	Actualités de la mine de SOMISA

La réhabilitation des sites miniers préoccupe le gouvernement

Le thème de la 7ème édition de la Semaine des Activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMA O) s'est tenue du 25 au 27 septembre 2025 sur le thème : « Les défis de la réhabilitation et de la fermeture des mines en Afrique : quelle nouvelle vie pour les communautés locales ? ». Après 18 ans d'exploitation minière intensive qui a placé le Burkina Faso au 4ème rang des pays producteurs d'or en Afrique, il était temps de marquer un arrêt pour réfléchir sur la réhabilitation des mines. Le problème a toujours été au cœur des réflexions mais elle est toujours d'actualité. En effet, le cadre législatif et réglementaire a toujours pris en compte la fermeture et la réhabilitation des mines. Un cadre institutionnel a été mis en place mais l'effectivité du processus de réhabilitation prend du temps à se mettre en place. Pourtant, la réhabilitation et la fermeture d'une mine fait partie intégrante de la chaîne de valeur du projet minier et doivent se faire afin de garantir un après mine respectueuse de l'environnement et qui profitent aux communautés riveraines.

La prise en compte de la réhabilitation et la fermeture d'une mine dans le projet minier est faite depuis le début puisqu'elles découlent du plan de réhabilitation et de fermeture, une des exigences du dossier demande du permis. Ce plan présente les moyens les plus appropriés pour planifier et gérer les changements environnementaux et les effets socio-économiques induits par l'exploitation minière, comprenant notamment le nettoyage, le démontage et l'enlèvement des installations minières, le traitement et la réhabilitation du site, la surveillance post-réhabilitation, la reconversion éventuelle du site et la remise à disposition officielle du site, selon le Code minier de 2024.

Réhabiliter une mine fait appel à une pluralité de compétences au sein de la mine, de l'administration publique et des experts extérieurs. Elles ont un coût et nécessite une mise à jour régulière.

Une mine bien réhabilitée permet aux communautés de bénéficier de leur espace de production autrefois concerné par l'exploitation minière. Elle permet à la collectivité et à l'Etat de disposer des bâtiments et autres infrastructures par l'adaptation de ceux que la mine a utilisé.

Aujourd'hui, le Burkina Faso dispose de toutes les compétences pour un processus de réhabilitation de ses mines. A ces compétences d'ajoutent celles acquises avant le boom minier des années 2000 et des experts nationaux qui vendent leurs compétences à l'extérieur.

Placer ce thème au cœur de la réflexion au cours de la 7ème édition de la SAMA O est la manifestation de la prise de conscience du problème par les premières autorités du pays et leur volonté politique de le résoudre.

Le Burkina Faso a saisi cette opportunité pour faire l'état des lieux sur la question et a recueilli les avis, les suggestions et les recommandations des participants des autres pays. Il s'est également inspiré des bonnes pratiques des pays invités afin d'améliorer ses pratiques internes.

Elie KABORE
Directeur de publication



Directeur de publication
KABORE Elie

Comité de Rédaction
OUEDRAOGO T. Kassamé
BALMA Pierre
KABORE Elie
Anne-Marie OUEDRAOGO

Adresses

Trame d'accueil, Ouaga 2000
03 BP 7240 OUAGADOUGOU 03
Tel. (+226) 70-52-75-65 / 78 83 74 31
Email :
contact@minesactu.info
et zekabore@minesactu.info

Bilan des 3 années du Capitaine Ibrahim Traoré, président du Faso, dans le secteur minier : Acquisition de mines, nouveau Code minier, contrôle de la commercialisation, ...

Le 30 septembre 2025 a marqué les 3 ans d'accession à la Présidence du Faso par le Capitaine Ibrahim Traoré. Quel bilan peut-on faire de ses trois années dans le secteur minier ?

Sous le magistère du Capitaine Ibrahim Traoré, le Burkina Faso a enregistré d'importants acquis dans le secteur minier en 3 ans. Des réformes législatives, réglementaires et institutionnelles ont permis de percevoir l'apport de ce secteur dans le développement du Burkina Faso. Mines Actu Burkina propose quelques points importants.



« Pendant longtemps, le Burkina Faso n'avait pas le contrôle sur son or. Aujourd'hui, nous avons décidé de mettre toute une chaîne en place. Nous voulons exploiter l'or nous-mêmes », Capitaine Ibrahim Traoré, président du Faso

Les plus importantes réformes ont été opérées dans le cadre législatif. L'Assemblée législative de transition a adopté la modification de la loi portant Code

minier, le mardi 25 juillet 2023. Cette modification a porté sur les articles 26 et 30 du Code minier portant sur le Fonds minier de développement local (FMDL). Initialement affecté

au financement des Plans communaux et régionaux de développement, la modification a permis de reverser une partie des ressources au Fonds de soutien patriotique (FSP).

Les réformes législatives et réglementaires

Le gouvernement a ensuite soumis à l'Assemblée législative de transition, 2 projets de lois qui ont été adoptés le 18 juillet 2024, dotant ainsi le Burkina Faso d'un nouveau Code minier, et une première loi sur le contenu local dans le secteur minier. Ces 02 nouvelles lois ont introduit de nombreuses innovations pour le secteur extractif.

Le nouveau Code minier émane de la volonté du Président Ibrahim Traoré de disposer d'un instrument juridique solide et actualisé permettant de mieux encadrer le secteur minier et générer des recettes au profit du gouvernement.

Il a introduit de nombreuses innovations souverainistes et révolutionnaires pour le secteur extractif, dont la constitution de la réserve nationale d'or, l'augmentation de la participation de l'Etat dans le capital des sociétés minières qui passe de 10 à 15%, la possibilité pour l'Etat de percevoir ses dividendes prioritaires en nature, l'obligation faite aux sociétés d'exploitation industrielle de transformer ou de valoriser au moins 50% de leur production sur le territoire national. Il a aussi introduit des dispositions sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Toutes personnes visées par des sanctions financières en lien avec le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ne peuvent pas être attributaires de titres miniers.



Dans un bilan fait à la Télévision nationale, en octobre 2025, le ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Gouba, a évoqué la constitution nationale de la réserve d'or

Le droit de préemption de l'Etat s'est élargi à la cession de titres miniers, à la commercialisation de l'or et aux autres substances minérales d'exploitation industrielle, semi-mécanisée et artisanale.

La durée de dispense accordée aux entreprises d'exploitation minière pour les travaux préparatoires, pour la mise en exploitation du gisement a été réduite. Obligation est désormais faite aux entreprises d'exploitation minière d'ouvrir leur capital social aux investisseurs burkinabè.

Le Code a aussi supprimé les avantages fiscaux et douaniers accordés aux sociétés minières pendant la phase d'exploitation et a interdit d'exporter l'or de production semi-mécanisée, etc.

Le gouvernement a profité de la révision du Code minier pour introduire des dispositions sur l'exploitation artisanale. Il a réservé l'exploitation artisanale exclusivement aux Burkinabè et a défini des couloirs d'exploitation artisanale, réservés exclusivement à l'exploitation artisanale.

Quant à la loi sur le contenu local, elle a réaffirmé le principe de préférence nationale pour l'emploi et l'acquisition des biens et services. Elle oblige les sous-traitants étrangers à créer une société de droit national dont une part du capital est réservée aux investisseurs nationaux.

Les mines doivent soumettre un plan de développement des compétences des cadres nationaux pour le remplacement progressif du personnel expatrié, respecter les quotas progressifs d'emplois locaux selon les échelons de responsabilité, déposer un rapport annuel de l'état d'exécution de la formation, d'emploi et de promotion des nationaux. La loi encadre l'exercice de l'activité d'affinage de l'or et des autres substances précieuses et crée un Fonds de développement du contenu local.

Plusieurs textes d'application de ces 2 lois, rédigés par des Burkinabè, ont déjà été signés. L'application de ces textes profite au Burkina Faso. C'est le cas du décret sur les taxes et redevances minières qui a revu à la hausse le taux de perception des royalties, le décret sur la réhabilitation qui va permettre un démarrage effectif de la réhabilitation des sites miniers.

Une meilleure maîtrise de la commercialisation de l'or

Sur le plan de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses, la création de la Société nationale des substances précieuses (SONASP), le 24 octobre 2023, sous la forme d'une Société d'Etat, sonne comme une rupture avec l'ancienne pratique. La SONASP est un comptoir public d'achat et un guichet unique d'exportation de l'or. Outre la commercialisation, elle s'occupe également de la transformation, avec la possibilité de se

doter d'une raffinerie. La création de la SONASP met fin à la privatisation de la commercialisation depuis les années 90, une privatisation qui avait favorisé la fraude à grande échelle. Le Commandant Sougrinoma Basile Zongo est le Directeur général de la SONASP.

Afin de permettre à la SONASP de racheter l'or produit artisanalement, le gouvernement a pris une mesure le 20 février 2024, interdisant l'exportation de l'or issu des sites artisanaux et des sites semi-mécanisés.

La SONASP s'est décentralisée en ouvrant des guichets à Bobo-Dioulasso, Gaoua et Banfora pour se rapprocher des artisans miniers.

Outre l'or de production artisanale, la Société collecte l'or des mines industrielles. Pour faciliter la collecte d'or des sociétés minières, la SONASP a signé des conventions d'achat d'or avec les sociétés minières industrielles.

La mise en place de la SONASP a permis d'accroître la quantité d'or artisanale, contribuant ainsi à la lutte contre la fraude.

Selon les données disponibles, la production artisanale et semi-mécanisée a été évaluée à 0,491 tonne en 2023. Depuis la mise en place de la SONASP, cette production est passée à 8,094 tonnes d'or en 2024 et à 23,7 tonnes au premier semestre 2025.

Au total, elle a collecté

22,703 tonnes d'or en 2024, dont 8,094 tonnes d'or de la production artisanale et semi-mécanisée et 14,608 tonnes de la production industrielle.

Au premier semestre 2025, la collecte de la SONASP se chiffre à 29,700 tonnes d'or, dont 6 tonnes de production industrielle et 23,700 tonnes de production artisanale et semi-mécanisée.

Mise en place de l'usine de traitement des résidus miniers

Le 23 janvier 2024, le Capitaine Ibrahim Traoré a inauguré l'usine de traitement des résidus miniers de la société Golden Hand SA. Le capital de la société est détenu à 40% par l'Etat burkinabè et le reste par des privés nationaux. La SONASP porte les parts de l'Etat dans le capital de Golden Hand et son Directeur général assure la présidence du Conseil d'administration. L'usine traite les résidus miniers des sociétés industrielles et des sites d'orpaillage pour extraire le maximum d'or.

Cette unité de traitement des résidus miniers a traité et a remis, le 10 décembre 2024, au gouvernement, 44 lingots d'or équivalant à 93,196 kilogrammes, provenant du traitement d'une partie du charbon fin remis par IAMGOLD Essakane SA à l'Etat burkinabè, suite à l'accord dans l'affaire dite du « Charbon fin » qui les opposait.

Construction d'une raffinerie

L'idée de la construction de la raffinerie a été officialisée



Le DG de la SONASP, le Commandant Sougrinoma Basile Zongo



Avant, les sociétés minières assuraient le transport et la prise en charge des frais de mission des agents de l'Etat chargés de la pesée-colisage de l'or au Burkina Faso. Désormais, l'Etat assure leur prise en charge.

en décembre 2022, par l'ex-ministre des Mines, Simon Pierre Boussim. Il a déclaré en son temps « avoir reçu des instructions du Capitaine Ibrahim Traoré pour mettre en place une unité de raffinage de l'or du Burkina Faso. A travers cette raffinerie, le gouvernement voudrait connaître les volumes exacts et les teneurs en or des sociétés minières du Burkina Faso ».

L'information a été confirmée par le Capitaine Ibrahim Traoré lui-même, au cours d'une interview diffusée sur la Télévision nationale, le 3 février 2023.

Le lancement des travaux de construction de la

raffinerie nationale d'or est intervenu le 23 novembre 2023. La raffinerie aura une capacité d'affinage de 400 kilogrammes/jour, soient 145 tonnes d'or par an. Outre la raffinerie, le projet se veut un complexe avec une bijouterie, des magasins de stockage, des locaux de sécurité, des bâtiments administratifs, dont le futur siège de la SONASP. Le président du Faso, le Capitaine Ibrahim Traoré, a indiqué à la cérémonie de lancement des travaux de construction de la raffinerie : « Pendant longtemps, le Burkina Faso n'avait pas le contrôle sur son or. Aujourd'hui, nous avons décidé de mettre toute une chaîne en place. Nous voulons exploiter l'or

nous-mêmes. Avec l'usine de raffinerie, il ne s'agira plus pour nous d'emmener notre or à l'extérieur pour raffiner. Nous le raffinerons sur place et nous saurons quelle est la teneur réelle de l'or brut qui sort ».

Acquisition de mines industrielles par l'Etat

L'affirmation de la souveraineté nationale a été matérialisée par l'acquisition de grandes mines industrielles par l'Etat. Pour faciliter ces acquisitions, il a créé la Société de participation minière du Burkina Faso (SOPAMIB), en juillet 2024. Elle est une Société d'Etat dotée d'une autonomie de gestion avec pour mission de percevoir des dividendes des sociétés

minières, promouvoir la prise de participation de l'Etat dans les sociétés minières et de carrières, développer des projets miniers nationaux. A travers la SOPAMIB, l'Etat burkinabè a acquis, le 24 août 2024, par cession directe d'actions et de parts sociales, les actifs miniers détenus par les sociétés minières d'exploitation industrielle de Wahgnion Gold SA et SEMAFO Bounboua SA et les sociétés de recherche Ressources Ferké SARL, Gryphon Minerals Burkina Faso SARL et Lilium Mining services Burkina Faso SARL.

Il revient également à la SOPAMIB de poursuivre l'exploitation des mines de Taparko et Salam Mining qui ont été retirées au profit de l'Etat.

Une meilleure surveillance des opérations minières

Une des avancées dans le secteur minier est la meilleure surveillance des opérations minières par l'Etat. Avant, les sociétés minières assuraient le transport et la prise en charge des frais de mission des agents de l'Etat chargés de la pesée-colisage de l'or au Burkina Faso.

Mais le vent de la révolution a soufflé sur cette pratique. Désormais, l'Etat assure leur prise en charge. Pour faciliter la pratique, un protocole a été signé entre le ministre en charge des mines, Yacouba Zabré Gouba, et les sociétés minières, le 19 avril 2024. Ce protocole est relatif à la participation des agents de l'administration minière à la

coulée et à la pesée, au colisage et au contrôle de la qualité et de la quantité de l'or et des autres substances précieuses de production industrielle. Au cours des coulées, le Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) procède au prélèvement d'échantillons, comme mentionné dans le protocole, à des fins d'analyse. Ainsi, le BUMIGEB pourra disposer de données sur les sociétés minières et cela permettra à l'Etat aussi d'avoir une base de contre-expertise.

Constitution d'actifs miniers, un acte d'assainissement

Le gouvernement a constitué un stock d'actifs miniers composés de permis renoncés, des permis retirés pour diverses raisons, des permis abandonnés, des permis non renouvelés à la fin de leur délai de validité, etc. Ces permis sont devenus des propriétés de l'Etat.

Au-delà des titres miniers et/ou autorisations retirés, renoncés ou arrivés à expiration, les actifs miniers s'étendent aux biens, données minières, équipements.

Un décret sur les conditions d'accès aux actifs miniers de l'Etat a été pris et permet une meilleure gestion de ces actifs. Cette mesure sur les actifs miniers est une mesure d'assainissement du cadastre minier et va surtout permettre une augmentation des recettes de l'Etat.

Pour le premier semestre 2025, le gouvernement a procédé à identifier 70 titres miniers dans les actifs de l'Etat,

selon le bilan fait par la session extraordinaire du Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM), tenue le vendredi 29 août 2025.

Constitution de la réserve d'or et formalisation des artisans miniers en coopératives

Dans un bilan fait à la Télévision nationale, en octobre 2025, le ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Gouba, a évoqué la constitution nationale de la réserve d'or. En effet, en application du Code minier de 2024 qui a mis en place cette réserve nationale, un décret réglemente les modalités de sa constitution. Il est constitué des versements en or des dividendes prioritaires dus à l'Etat, de la vente de tout ou une partie de la production à l'Etat, le paiement en or des condamnations pécuniaires prononcées conformément à la réglementation en vigueur, le versement en or de la part dévolue à l'Etat dans les contrats de partage de production sur les actifs miniers de l'Etat cédés à des investisseurs dans le cadre de la convention négociée, la mise à disposition de l'Etat des masses constituées par les haldes et terrils de mines, etc.

Pour ce qui est du sous-secteur de l'artisanat minier, le ministère des Mines a entamé et poursuit le processus de formalisation des artisans miniers en coopératives. Au moins 5 coopératives ont déjà été constituées sous l'égide du ministère des Mines qui les accompagne à travers des conventions.

Mines Actu Burkina

Réhabilitation des mines : Iamgold Essakane a reconstitué des hectares de forêts et soutenu la réalisation de jardins potagers dans les communautés et dans des écoles, selon Tidiane BARRY, Vice-Président Afrique de l'Ouest et Directeur général d'IAMGOLD Essakane SA

Tidiane BARRY est le Vice-Président Afrique de l'Ouest et Directeur général d'IAMGOLD Essakane SA, la plus grande mine du Burkina Faso. Dans cette interview qui a été réalisée dans le cadre de la tenue de la 7ème édition de la Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAQ) placée sous le thème « Les défis de la réhabilitation et de la fermeture des mines en Afrique : quelle nouvelle vie pour les communautés locales ? », il revient sur la politique de protection de l'environnement, de fermeture et de réhabilitation de la mine et l'expérience d'Iamgold Essakane en matière de réhabilitation.



Tidiane BARRY, Vice-Président Afrique de l'Ouest et Directeur général d'IAMGOLD Essakane SA

Mines Actu Burkina : IAMGOLD Essakane SA dispose-t-elle d'une politique de protection de l'environnement, de fermeture et de réhabilitation de la mine ?

Tidiane BARRY : La santé sécurité environnement est une culture d'entreprise chez IAMGOLD en général et à Essakane en particulier. Fidèles à notre vision Zéro Incident,

nos politiques en santé et sécurité, Environnement et Développement Durable traduisent notre engagement à maintenir dans le cadre de nos activités, un milieu de travail sain et sûr, le respect

de l'environnement et des relations harmonieuses avec nos communautés hôtes. Nous travaillons à réduire notre empreinte environnementale à travers la mise en application de politiques et d'actions sensibles à l'environnement.

IAMGOLD Essakane SA est membre du World Gold Council, nous adhérons donc aux Responsible Gold Mining Principles (RGMP) et en tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), et nous appliquons les protocoles de l'initiative Vers le Développement Minier Durable (VDMD) à la

mine d'Essakane. La norme intégrée d'IAMGOLD sur la réhabilitation et la fermeture des mines nous permet de tendre vers notre vision en matière de réhabilitation et de fermeture qui est de « léguer un site sûr, stable et durable à la Communauté offrant une valeur supérieure qu'avant le début de l'exploitation minière ».

En effet, en plus du respect de nos engagements pour la mise à disposition des ressources pour le fonds de réhabilitation, nous faisons aussi la réhabilitation progressive sur notre site depuis 2011.

Quelles sont les mesures prises dans ce sens et les activités mises en œuvre ?

Nous avons un objectif d'exploitation minière responsable qui est de minimiser notre empreinte environnement. Notre avons une approche durable en matière de réhabilitation et de fermeture et nous appliquons la réhabilitation minière progressive. C'est ainsi qu'elle nous permet de tester différentes technologies sur différentes infrastructures à réhabiliter, d'évaluer les succès périodiquement afin d'identifier les options de réhabilitation les plus



La mine d'IAMGOLD Essakane SA soutient l'implantation de jardins scolaires

fiables, d'évaluer les coûts de mise en œuvre ; d'évaluer l'adaptabilité des options par rapport au contexte environnemental et socio-économique, et enfin, disposer d'un plan de réhabilitation et de fermeture avec des coûts réalistes et fiables. Notre approche permet également de prendre en compte les attentes et avis des parties prenantes dans le processus et d'intégrer les utilisations futures des sites réhabilités et l'enrichissement de la vie des parties prenantes dans le processus

Nous faisons le suivi environnemental des eaux (souterraines, potables, de surfaces, usées, etc.), de l'air, du bruit, des vibrations, des sols et des émissions atmosphériques.

Notre approche de gestion des déchets est axée sur le recyclage, les activités de recyclage sont principalement exercées par nos communautés hôtes. Donc l'économie circulaire.

Pouvez-vous présenter un cas concret que vous jugé comme un bon exemple ?

Nous sommes toujours en opération mais nous avons entamé une expérience de réhabilitation d'une de nos anciennes fosses dans la commune de Falagountou. C'est l'opportunité pour nous saluer la collaboration et féliciter tous les acteurs impliqués dans le projet de réhabilitation de la fosse. Comme vous savez nos communautés hôtes sont nos premiers partenaires et

ils sont d'un grand apport dans la mise en œuvre de ce projet de réhabilitation. Nous sommes dans une approche participative où toutes les personnes ressources et toutes les sensibilités sont parties prenantes. Je tiens à faire une mention spéciale aux autorités administratives, aux leaders communautaires et religieux, aux femmes, aux jeunes, aux anciens orpailleurs, aux acteurs de la société civile aussi bien au niveau local que national.

Sur le plan environnemental, nous avons également réalisé de beaux projets de réhabilitation des sols. Aujourd'hui nous avons pu reconstituer des hectares de forêts et nous avons soutenu des communautés hôtes pour réaliser des jardins potagers dans les communautés et dans des écoles (phase pilote). Aujourd'hui il est produit des légumes, de la pomme de terre, du riz pluvial dans la zone hôte alors qu'il y a quelques années c'était impensable.

Quels sont les défis environnementaux auxquels la société est confrontée actuellement et quelles sont les mesures prises pour atténuer ?

Comme toute industrie, notre entreprise fait face à des défis environnementaux mais nous travaillons quotidiennement à minimiser notre empreinte sur l'environnement. Ces principaux défis sont la gestion de l'eau, la gestion des résidus miniers, la sauvegarde de la biodiversité, la gestion des déchets et la prise en compte des changements climatiques dans

nos opérations quotidiennes. Nous avons des protocoles rigoureux de gestions basés sur la réglementation nationale et les normes internationales. Nous travaillons également sur l'économie circulaire savoir le recyclage.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la SAMAO 2025 dont le thème porte sur la fermeture et la réhabilitation des mines ?

Je tiens à saluer la tenue de la présente édition de la SAMAO car elle se tient dans un contexte marqué par le défi sécuritaire et les changements apportés aux textes régissant notre secteur. La thématique est d'un intérêt majeur pour le développement minier durable du Burkina Faso. Nous espérons que ce rendez-vous offrira une tribune d'échanges sur les préoccupations réelles des sociétés minières et permettra de dégager de bonnes perspectives pour les investisseurs dans le secteur.

Avez-vous un dernier mot

Je voudrais témoigner ma reconnaissance à votre media et à toute la presse pour l'appui et l'accompagnement dont notre entreprise bénéficie de votre part à travers les opportunités que vous nous offrez comme celle de cette interview pour vous présenter notre contribution au développement du secteur minier de notre pays. Merci.

Bonne semaine SAMAO à tous les participants.

Interview réalisée par Elie KABORE

Iamgold Essakane : Quelques grandes dates de son installation

Iamgold Essakane a débuté sa production au Burkina Faso il y a 15. En cette année d'anniversaire, Mines Actu Burkina revient sur quelques grands moments de cette mine qui a toujours été la plus grande sur tous les plans, depuis l'histoire minière du Burkina Faso.



Le 25 février 2009, IAMGOLD annonce son regroupement avec Orezone Resources et acquiert le projet aurifère de la mine d'Essakane. En mars 2009 débute la construction de la mine d'or d'Essakane, la plus grande du pays en termes de production attendue, emplois à créer, contribution économique dans le pays, etc. La construction a nécessité un investissement initial de 228 milliards FCFA.

Après 17 mois de travaux, l'usine a commencé ses tests pour

atteindre des normes de débit de production et autres normes opérationnelles qui répondent aux exigences de production. Ce processus a permis d'atteindre le 16 juillet 2010, la production commerciale à Essakane. Selon le code minier du Burkina Faso (2024), la date de première production commerciale est : « la date à laquelle la mine atteint une période continue de production de 60 jours ou la date de la première expédition de la production minière à des fins commerciales ». C'est dire qu'Essakane était prête

pour une production à long termes depuis cette date.

L'inauguration officielle de la mine est intervenue le 7 octobre 2010 par le Premier ministre de l'époque, Tertius Zongo.

Après quelques années d'exploitation, l'usine a connu une expansion visant à accueillir une seconde ligne qui s'est achevée en fin 2013, ce qui a nécessité un investissement supplémentaire de 180 milliards FCFA.

E K

Le Burkina Faso va se doter d'un code pétrolier

Le Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA a présidé le vendredi 29 août 2025, la session extraordinaire du Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM). Au cours de cette session, le bilan des activités menées au premier semestre 2025 dans le domaine des mines et des carrières a été présenté.



Le CASEM a indiqué qu'à travers la Société Nationale des Substances Précieuses (SONASP), ce sont 29,700 tonnes d'or qui ont été collectées dont 6 tonnes de production industrielle et 23,700 tonnes de production artisanale et semi-mécanisée

Il ressort du bilan dans le domaine des mines et des carrières, l'élaboration et l'examen par le COTEVAL de l'avant-projet de loi portant code pétrolier et ses textes d'application. Cette loi viendra combler un vide et encadrer les activités extractives en lien avec les hydrocarbures.

32 nouveaux titres miniers octroyés au premier semestre 2025

Au cours du premier semestre 2025, le ministère des mines a procédé au contrôle de 06 mines en production. Il a aussi contrôlé 18 assujettis sur le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'élaboration du rapport des travaux de reconnaissance géologiques et géophysiques et du projet de rapport sur la lutte contre

la fraude à la commercialisation de l'or, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme figurent parmi les activités réalisées. Le ministère a procédé à l'octroi de 32 nouveaux titres miniers et identifié 70 titres miniers dans les actifs de l'Etat. Il a poursuivi le processus de formalisation des artisans miniers en coopérative. A travers la Société Nationale des Substances Précieuses (SONASP), ce sont 29,700 tonnes d'or qui ont été collectées dont 6 tonnes de production industrielle et 23,700 tonnes de production artisanale et semi-mécanisée.

L'élaboration d'un plan de développement de l'artisanat minier est intervenue au cours du trimestre.

Toujours au titre du suivi-contrôle de l'activité minière, il a été réalisé 171 missions de pesée colisage de l'or, 09 inspections des activités

d'exploration, d'exploitation, de réhabilitation et de fermeture des mines, 05 missions de contrôle et de vérification des coordonnées et des bornages des titres miniers et réalisation de 08 inspections des activités d'exploitation des carrières.

171 missions de pesée colisage de l'or réalisés en 6 mois

Le ministère a aussi effectué 08 missions de contrôle et de vérification des coordonnées et de positionnement des demandes de titres miniers et démantelé 02 bureaux illégaux d'achats et de vente d'or. Durant la période, 72 autorisations d'achat, de prélèvement et des avis conformes d'importation et d'exportation des substances explosives à usage civil ont été délivrées et 14 missions de suivi de dynamitage des carrières en production ont eu lieu.

TKO

Burkina Faso : Baisse de la production d'or au 1er semestre 2025 pour se situer à 24 tonnes 243 Kg

La production d'or au Burkina Faso connu sa tendance baissière en 2025. Une baisse de la production a été toutefois compensée par la hausse des recettes en raison de la hausse du cours de l'or.

Comparaison de la production d'or entre les 1ers semestres 2025 et 2024 (en tonnes)

Sociétés	Production 1er semestre 2025	Production 1er semestre 2024	Différence entre 2025 et 2024	Observations
Bissa Gold	1,596	2,604	-1,008	Baisse
Orezone	1,596	1,737	-0,141	Baisse
Houndé	5,041	3,229	1,812	Hausse
Essakane	5,634	7,736	-2,102	Baisse
Karma	0,538	0,916	-0,378	Baisse
Rox Gold	1,598	1,828	-0,23	Baisse
Mana	2,711	2,356	0,355	Hausse
SOMISA	2,856	3,249	-0,393	Baisse
Taparko	0,417	0,558	-0,141	Baisse
Wahgnion	1,211	2,071	-0,86	Baisse
Yimiougou	0,471	0,263	0,208	Baisse
Youga (BMC)	0,388	0	0,388	Baisse
TOTAL	24,243	26,553	-2,31	Baisse

Source : Reconstitution de Mines Actu Burkina

Entre janvier et juin 2025, le secteur minier industriel du Burkina Faso a produit environ 24 tonnes et 243 Kg d'or. Une production en baisse par rapport aux années précédentes. En effet, si au premier semestre 2023, le Burkina Faso a produit 27 tonnes et 527 Kg d'or, cette production a baissé au premier semestre 2024 pour se situer à 26 tonnes 554 Kg pour enfin se situer à 24 tonnes 243 Kg au premier semestre 2025.

Cette baisse de la production en 2025 s'explique par la baisse de la production de 10 mines sur les 12 en exploitation durant la période. Seules les mines de Mana et de Houndé Gold (exploitée par Endeavour mining) sont les seules à présenter une hausse de la production.

Les prévisions 2025 seront atteintes

La Direction générale de l'Economie et de la Planification a observé cette baisse chaque mois de l'année. « La baisse pour le seul mois de juin 2025, la production s'établit à 3 tonnes 206 Kg tonnes, en baisse de 31,6% par rapport à juin 2024 », selon la note.

Ainsi, sur une prévision de production annuelle de 55 tonnes 688 Kg pour 2025, le taux de réalisation à fin juin 2025 est de 43,5%. Ce niveau de réalisation est en baisse de 6,2 % par rapport au taux d'exécution à la même période un an plus tôt. Mais les prévisions 2025 seront atteintes avec la reprise des activités d'exploitation de la mine de Boungou, l'entrée en production de la mine de Kiaka, de Toéga et de la hausse de la production de certaines mines qui comptent traiter des minerais à haute teneur.

Niveau record du prix de l'or à

3 351,7 dollars US l'once en juin 2025

La baisse de la production de l'or au premier semestre 2025 est toutefois compensée par la bonne tenue du cours de l'or. En effet : « Le cours de l'once d'or en juin atteint un nouveau sommet en s'établissant à 3 351,7 dollars US l'once. Ce cours est en progression de 2,2% en variation mensuelle. En variation annuelle, il enregistre une envolée de 44,1% », selon la DGEP. Au second trimestre 2025, l'or s'échange en moyenne à 3 281,4 dollars US l'once, en hausse de 14,7% sur un trimestre et une embellie de 40,4% par rapport au second trimestre 2024.

Elle explique que le niveau du cours de l'or en juin 2025 est stimulé par un contexte géopolitique et économique incertain ainsi que par une demande accrue.

Anne-Marie Ouédraogo

Burkina Faso : Raccordement de 41 532 nouveaux abonnés à l'électricité au premier semestre 2025

Le Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA a présidé le vendredi 29 août 2025, la session extraordinaire du Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM). Au cours de cette session, le bilan des activités menées au premier semestre 2025 dans le domaine de l'énergie a été présenté dont l'accompagnement à la réinstallation des populations dans les zones reconquises.



Le CASEM a informé qu'au cours du premier semestre 2025, il a été procédé à la réhabilitation de 21 localités électrifiées, la signature de l'Accord-cadre entre le Burkina Faso et la Fédération de Russie et l'électrification de 16 nouvelles localités ;

Dans le domaine de l'énergie, les résultats atteints sont notamment :

- Elaboration et examen par le COTEVAL de l'Avant-projet de loi sur le contenu local dans le secteur de l'énergie ;
- Octroi d'un titre en matière de production et de distribution d'énergie électrique ;
- Réalisation de 14 inspections des infrastructures énergétiques ;
- Réalisation de 03 visites d'inspection des entreprises demandant l'agrément technique catégorie réseaux et centrales électriques ;
- contrôle de 1146 établissements pétroliers et de 1026 infrastructures de stockage et de distribution d'hydrocarbures ;
- Contrôle de 335 camions citernes en matière de norme de construction, de 438 629 bouteilles de gaz butane (équipements à pression) et de 1723 citernes de transport d'hydrocarbures et liquides divers ;
- Délivrance de 557 attestations et certificats d'éligibilité et de conformité des équipements solaires ;
- Accompagnement à la réinstallation des populations dans les zones reconquises ;
- Raccordement de 41 532 nouveaux abonnés à l'électricité ;
- Réhabilitation de 21 localités électrifiées ;
- Signature de l'Accord-cadre entre le Burkina Faso et la Fédération de Russie ;
- Electrification de 16 nouvelles localités ;
- Installation de 370 lampadaires et remise des sites pour 180 autres ;
- Installation des lampadaires dans les zones électrifiées notamment à Ouagadougou ;
- Rencontre de travail du groupe conjoint chargé de l'évaluation et le développement du nucléaire ;
- Tenue de la rencontre de travail du groupe conjoint chargé de la formation sur l'énergie nucléaire

Le CASEM a aussi permis de rajuster le programme d'activités pour tenir compte des orientations de la circulaire budgétaires mais aussi des réajustements des programmes budgétaires du ministère afin de permettre la réalisation d'autres activités qui consolident les performances du département.

EK

« Plus de 80 % de nos revenus restent au Burkina Faso, à travers les impôts, les salaires et les achats locaux », dit Souleymane Boly, Directeur Pays d'Endeavour Mining Burkina Faso, Vice-Président Affaires Publiques

Endeavour Mining exploite les mines Houndé Gold et de Mana au Burkina Faso. Souleymane Boly est le Vice-Président Affaires Publiques et le Directeur Pays de Endeavour Mining Burkina. Il présente la contribution économique de Endeavour Mining au budget de l'Etat en 2024 et le premier semestre 2025, explique le partenariat que le groupe entretient avec le Burkina Faso, présente les principales réalisations en matière d'infrastructures communautaires et l'accompagnement durablement des entreprises burkinabè dans la chaîne d'approvisionnement minière.



Souleymane Boly, Directeur Pays d'Endeavour Mining Burkina Faso, Vice Président Affaires Publiques

Mines Actu Burkina :
Présentez Endeavour
Mining en quelques
mots

Souleymane Boly : Endeavour Mining est un groupe aurifère de premier plan en Afrique de l'Ouest. Au Burkina Faso, nous opérons deux mines industrielles : Houndé dans la province du Tuy et Mana dans la Boucle du Mouhoun. Nos permis couvrent

de vastes superficies incluant les installations industrielles, les zones de stock et les aires de réhabilitation progressive. Notre modèle : des opérations sûres, efficaces, conformes au droit burkinabè et ancrées dans les économies locales.

Quelle est la contribution économique de Endeavour Mining au budget de l'Etat en 2024 et le premier semestre 2025 ?

Notre contribution agrégée au budget public se chiffre à plus de 135 milliards FCFA en impôts, taxes, redevances et cotisations pour l'année 2024 à laquelle s'ajoutent les droits et prélèvements parafiscaux, ainsi que les contributions aux collectivités. Cette dynamique s'est maintenue au premier semestre 2025, en ligne avec nos volumes d'activité et la réglementation en vigueur. Au total, plus de 80 % de nos revenus restent au Burkina Faso, à travers les impôts versés, les salaires distribués et les achats effectués auprès de fournisseurs locaux.

Comment assurez-vous la transparence et le suivi des contributions fiscales et sociales de vos mines au Burkina Faso ?

Nous nous conformons strictement aux lois et procédures de l'administration fiscale et minière : déclarations et paiements à la Direction générale des impôts et à la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique, contrôles réguliers, audits externes, et traçabilité interne. Chaque site tient des comités de suivi avec les parties prenantes locales pour favoriser la transparence sur le suivi de nos engagements ainsi que sur nos réalisations en

faveur des communautés. Enfin, nous publions chaque année un rapport développement durable que nous présentons à nos parties prenantes. Enfin, nous transmettons l'ensemble de nos données fiscales et sociales à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), ce qui garantit une information accessible et vérifiable par tous.

En quoi Endeavour Mining est-elle une entreprise partenaire du Burkina Faso ?

Être partenaire, pour nous, c'est avancer aux côtés du Burkina Faso afin que chaque once d'or contribue à bâtir une prospérité partagée. Cela se traduit d'abord par des emplois directs et indirects, qui permettent à des milliers de familles de vivre dignement et de se projeter dans l'avenir. C'est aussi l'ancrage local de nos dépenses, avec des achats effectués auprès de fournisseurs nationaux, renforçant ainsi le tissu économique burkinabè et stimulant l'entrepreneuriat local. À travers la fiscalité, nous contribuons directement au budget de l'État, participant au financement des services publics essentiels.

Notre engagement partenarial s'exprime également dans le développement d'infrastructures communautaires qui améliorent concrètement la vie quotidienne des populations. Il s'agit enfin du transfert de compétences : former, accompagner et faire grandir les talents locaux pour que la richesse créée par nos projets se transforme en savoir-faire durable et en opportunités pour les générations futures.

Nous sommes convaincus que l'avenir du secteur repose sur une meilleure intégration des entreprises et des travailleurs burkinabè. Nous collaborons étroitement avec les autorités

pour aligner nos projets sur les priorités publiques et nationales : l'éducation, la santé, l'entrepreneuriat et la cohésion sociale.

Quelles sont les principales réalisations d'Endeavour Mining en matière d'infrastructures communautaires (santé, éducation, sécurité, etc.) à Houndé et à Mana ces dernières années ?

À Houndé comme à Mana, nous avons investi de manière significative dans des infrastructures qui répondent aux besoins essentiels des communautés. Parmi les projets clés, il faut rappeler le don d'un million de dollars en faveur des Personnes Déplacées Internes, qui s'est concrétisé par la fourniture de tentes, de vivres, de forages, de lampadaires solaires. En 2024, nous avons soutenu le Centre Pénitentiaire Agricole (CPA) de Baporo au Burkina Faso à travers un don de 40 millions de FCFA (en 2024) et un accompagnement technique pour le développement agricole du site.

En matière de sécurité, la réalisation la plus marquante est la construction de l'Escadron de Gendarmerie de Houndé, un ouvrage moderne financé à hauteur d'environ 1,49 milliard FCFA qui a été inauguré le 13 septembre dernier par le ministre de la Sécurité.

Dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, nous avons multiplié les initiatives en faveur des élèves et étudiants, notamment à travers des dotations en kits scolaires, la réhabilitation d'infrastructures éducatives et la mise en place de programmes de formation pour des jeunes issus des régions minières. Nous intervenons sur le terrain de l'employabilité. Cinquante jeunes bénéficiaires

de la province du Tuy ont reçu des kits professionnels pour lancer leur nouvelle activité après avoir suivi une formation complète à un métier porteur. Sur le plan de la santé, nous accompagnons régulièrement les CSPS et hôpitaux.

Enfin, sur le plan économique, nous appuyons les coopératives locales et encourageons des filières porteuses comme le textile Kôkô Dunda ou la transformation du soumbala, tout en renforçant les capacités des fournisseurs burkinabè pour qu'ils deviennent des partenaires solides et durables.

Comment vos initiatives ont-elles contribué à améliorer les conditions de vie des populations locales ?

Nos interventions combinent infrastructures durables (sécurité, eau, éducation, santé), emplois et achats locaux, avec un suivi des résultats : accessibilité accrue aux services, réduction des temps de trajet, renforcement de la sécurité, revenus stabilisés pour les ménages via la commande locale, et opportunités pour les jeunes et les femmes. Les communautés perçoivent des bénéfices concrets et mesurables, au-delà du cycle d'un projet.

Quelle est la stratégie d'Endeavour pour aller au-delà de l'achat local classique et accompagner durablement les entreprises burkinabè dans la chaîne d'approvisionnement minière ?

Notre approche dépasse la logique de la commande ponctuelle pour s'inscrire dans un véritable partenariat avec les entreprises locales. Nous les accompagnons dans la mise à niveau de leurs standards, qu'il s'agisse de la qualité

des produits, du respect des normes de santé, sécurité et environnement, ou encore de la gestion administrative et financière. Nous avons également créé un mécanisme régional de financement en partenariat avec les banques, doté de 125 millions de dollars pour l'Afrique de l'Ouest, dont 45 millions réservés au Burkina Faso. Ce dispositif permet aux petites et moyennes entreprises burkinabè de renforcer leur trésorerie et d'accéder plus facilement au crédit afin de répondre aux besoins de l'industrie minière.

Dans le même esprit, nous avons lancé l'Accélérateur du Contenu Local, un programme innovant qui vise à identifier, former et accompagner des PME burkinabè afin qu'elles puissent atteindre les standards requis par l'industrie et accéder à des opportunités de marchés plus importantes. Cet accélérateur constitue un véritable levier pour développer un tissu entrepreneurial solide autour de nos opérations et contribuer à la compétitivité des entreprises locales sur le long terme.

Par ailleurs, nous favorisons l'intégration de ces entreprises dans des marchés récurrents et diversifiés, non seulement au Burkina Faso mais aussi dans nos autres sites de la sous-région. Grâce à ces efforts, plus de 50 % de nos fournisseurs sont aujourd'hui locaux.

En matière d'emploi, quelles actions spécifiques mettez-vous en œuvre pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes des régions de Houndé et de Mana ?

Nous avons placé l'insertion professionnelle des jeunes au cœur de notre stratégie de développement des ressources humaines. À travers des programmes dédiés,

les jeunes de Houndé et de Mana bénéficient de stages, d'alternances et de premières expériences professionnelles sur nos sites. Chaque année, nous mobilisons plusieurs dizaines de millions de FCFA pour financer des formations certifiantes couvrant des domaines essentiels comme les métiers miniers, la maintenance industrielle, la sécurité et la maîtrise des outils numériques. Nous travaillons également avec nos sous-traitants pour créer de véritables passerelles vers l'emploi direct, ce qui permet à de nombreux jeunes formés d'accéder à des postes permanents. Ces actions contribuent non seulement à renforcer l'employabilité des jeunes mais aussi à stimuler l'économie locale en valorisant les talents des régions où nous opérons.

Quel message souhaitez-vous transmettre aux Burkinabè sur la manière dont la richesse générée par vos mines bénéficie à l'économie nationale et locale ?

L'or du Burkina ne se limite pas à une ressource. Il est une opportunité pour tous, et ensemble nous voulons en faire un levier de prospérité partagée. Chaque once contribue au développement du pays : à

travers les impôts et redevances versés au budget national, les marchés confiés aux entreprises locales, les milliers d'emplois créés, et les infrastructures dont profitent les communautés.

Notre souhait est simple : que notre présence laisse des bénéfices concrets et durables pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Quelles actions concrètes menez-vous pour préparer la fermeture et la réhabilitation responsables de vos sites, en ligne avec le thème de la SAMAO ?

Nous planifions la fermeture dès l'ouverture : provisions financières, études de réhabilitation, réensemencement et réhabilitation progressive des aires, gestion de l'eau et des résidus selon les meilleures pratiques, concertation communautaire pour l'après-mine (réutilisation d'actifs, développement d'activités), et suivi environnemental post-fermeture. Le thème de la SAMAO nous conforte : l'après-mine doit être préparé, financé et co-construit.

Interview réalisée par Elie KABORE



Atelier sur le rapport ITIE-BF à Banfora : La contribution de la mine de Wahgnion Gold présentée aux populations de Banfora

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives du Burkina Faso (ITIE-BF) a présenté les résultats de son rapport 2023, le 26 juin 2025 à Banfora, chef-lieu de la région des Cascades qui abrite la mine des Cascades. Des informations sur les quantités d'or produit et exporté, les recettes versées dans le Budget national et des collectivités, les emplois créés par le secteur au cours de l'année 2023 ont été présentés.



Des informations sur les quantités d'or produit et exporté, les recettes versées dans le Budget national et des collectivités, les emplois créés par le secteur au cours de l'année 2023 ont été présentés.

Il ressort des présentations que le secteur a généré des recettes de 594,200 milliards FCFA en 2023. La mine de Wahgnion Gold, située dans la région des Cascades, a versé 26,529 milliards FCFA, soit 4,5% de l'ensemble des recettes versées par les entreprises minières.

La production totale du secteur minier était de 57,35 tonnes en 2023, avec une valeur de 2,141 milliards FCFA. La mine de Wahgnion a produit 4,43 tonnes, soit 7,8% de la production nationale, d'une valeur de 167,33 milliards FCFA.

Le rapport a dénombré 425 titres miniers valides en 2023. Ce nombre a évolué pour se situer à 418 titres miniers valides au 31 mars 2025, selon les données contextualisées. Ces titres miniers se composent de permis de recherche, des permis et autorisations d'exploitation industrielle et artisanale de substances de mine et de carrière. L'accès à ces titres se

fait de deux manières : la cession selon le principe du « premier venu, premier servi » et la mise en concurrence des titres dont les réserves sont connues.

Les titres miniers génèrent des recettes comme la taxe superficielle dont une partie est reversée aux collectivités.

Le point du reversement de la taxe superficielle en 2023, selon le rapport, est de 10,834 milliards FCFA. La région des Cascades, qui comprend le Conseil régional et les 11 Communes, a bénéficié de 189 millions FCFA, dont 18 millions FCFA pour le Conseil régional.

Au titre du recouvrement des recettes du Fonds minier de développement, la somme de 48,006 milliards FCFA, collectée en 2022, a été transférée aux bénéficiaires en 2023. Le transfert destiné à l'ensemble des collectivités territoriales du Burkina Faso est de 35,968 milliards FCFA.

Le détail des emplois créés dans le secteur extractif en 2023, ventilé par société, le genre et la nature d'emploi, ainsi que la masse salariale associée, ont été présentés dans le rapport. De manière générale, le secteur extractif a créé 9 406 emplois en 2023, dont 9 047 Burkinabè et 359 expatriés. Cette contribution représente 2,02% des emplois directs en 2022 et 1,95% en 2023. Wahgnion Gold Operations SA, qui est située dans la région des Cascades, a déclaré 1 007 emplois en 2023.

L'état des déclarations relatives à la fourniture locale en 2023 indique que Wahgnion Gold a passé des commandes pour 113,537 milliards FCFA, dont 78,89% des achats auprès des entreprises nationales.

La mine a effectué des paiements sociaux obligatoires d'un montant de 953 millions FCFA et 9,4 millions FCFA de paiements volontaires.

Elie KABORE

Burkina Faso : Le rapport ITIE-BF 2023 présenté à Boromo, au profit des acteurs de la Boucle du Mouhoun

Dans le cadre de la campagne de dissémination du rapport 2023 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Burkina Faso (ITIE-BF), une conférence a été animée le 23 juin 2025 à Boromo au profit des parties prenantes de la région de la Boucle du Mouhoun. Au cours de cette session, des chiffres clés du rapport 2023 ont été partagés.



L'activité a réuni les participants de 03 Communes minières de Boromo, Bagassi et Bana pour leur porter les informations qui contenues dans ce rapport et recueillir leurs sentiments sur les activités minières dans leurs localités respectives.

Isaïe Bamogo, Préfet, président de la Délégation spéciale de la Commune de Boromo, a indiqué que cet atelier de dissémination du rapport ITIE 2023 était une activité qui s'inscrit en droite ligne avec la redevabilité. Les collectivités bénéficiaires de cette activité s'en réjouissent. Pour lui, le secteur extractif est un secteur où tout le monde a un regard et les populations ont besoin de comprendre le fonctionnement.

Drissa Coulibaly, représentant de la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG), a présenté une communication sur le thème : « Exploitation des mines artisanales et semi-mécanisées : cadre légal et enjeux ». Il indique que la province des Balés abrite 2 mines industrielles, dont SEMAFO-Mana et Roxgold Sanu (acquise par Soleil Ressource internationale auprès du Groupe Fortuna). Il note, par ailleurs, qu'une étude de faisabilité a été déjà faite au niveau de la mine de Poura. La province abrite plusieurs sites d'exploitation artisanale.

Les informations sur les montants reçus par les Communes dans le cadre du Fonds minier de développement (ex-Fonds minier de développement local)

pour l'exercice 2023 ont été présentées. Il ressort de ces informations que la Commune de Boromo a reçu 44,606 millions FCFA, Bagassi 1,247 milliard FCFA et Bana 452,750 millions FCFA.

Pour le Préfet, président de la Délégation spéciale de la Commune de Boromo, les ressources financières transférées dans le cadre de ce Fonds font l'objet de planification et des activités sont réalisées. Il rassure que les ressources reçues en 2023 par la Commune ont été utilisées dans la construction des écoles et la réalisation d'autres activités.

Tiba Kassamse OUEDRAOGO

Transparence minière : Le Rapport ITIE-BF 2023 dévoilé à Gaoua

Gaoua a accueilli, le mardi 25 juin 2025, un atelier régional de dissémination du rapport 2023 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). L'activité, présidée par le Secrétaire général de la région du Sud-Ouest, Robert Zoungrana, a réuni plusieurs acteurs du secteur extractif, des représentants de la société civile, des responsables communaux.



Photo de famille des participants à l'atelier de dissémination du rapport ITIE 2023 à Gaoua.)

Une rencontre a connu la participation des autorités administratives, coutumières, des organisations de la société civile de Gaoua (province du Poni) et de Batié (province du Noumbiel), des représentants des sociétés minières.

Les données révélées par le rapport parlent d'elles-mêmes : Le secteur extractif a généré plus de 594 milliards FCFA de recettes pour le budget de l'État, permis la création de plus de 18 000 emplois directs, et représente 14,1 % du PIB. Ces indicateurs montrent l'importance cruciale du secteur minier dans l'économie nationale.

Le Secrétaire général de la région du Sud-Ouest, Robert Zoungrana, a rappelé l'importance stratégique du secteur minier pour la région. « La région regorge de beaucoup de potentialités minières. Le secteur minier est donc capital pour notre développement. C'est pourquoi j'invite tous les participants à prendre une part active aux échanges en formulant des recommandations et des suggestions concrètes », a-t-il exhorté.

Cette richesse doit bénéficier aux populations locales, selon le président de la Délégation spéciale

de Gaoua, Siaka Ouattara : « Il est fondamental que ces ressources soient gérées de manière inclusive, équitable et durable ». Il a émis le souhait que l'atelier permette aux participants de mieux comprendre les enjeux liés à la transparence dans les industries extractives et de s'approprier les mécanismes de gouvernance mis en place dans ce secteur. A la fin de la cérémonie, des exemplaires du rapport 2023 de l'ITIE ont été remis aux autorités administratives de la région.

Olo DA

Dissémination du rapport ITIE 2023 : Gestion environnementale, réformes sur l'exploitation artisanale, emplois expliqués à Houndé

Houndé a abrité, le lundi 23 juin 2025, un atelier de dissémination du rapport 2023 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives du Burkina Faso (ITIE-BF). Plusieurs communications présentées ont éclairé les participants sur les points clés du rapport ITIE 2023.



Le PDS de Houndé (au milieu) a présidé les travaux

Il est ressorti du rapport que 425 titres miniers valides ont été dénombrés en 2023, contre 477 en 2022, soit une baisse de 10,90%. La quantité totale d'or (industrielle et artisanale) produite en 2023 est de 57,35 tonnes, contre 58,16 tonnes en 2022, soit une baisse de 8,97% tonnes. La quantité totale d'or exportée en 2023 est de 57,349 tonnes, contre 57,729 tonnes en 2022, soit une baisse de 0,38%. La valeur totale des exportations du secteur extractif en 2023 est en hausse de 14,51 milliards FCFA pour se situer à 2 136,45 milliards.

Les revenus nets générés par le secteur extractif sont de 594,82 milliards FCFA en 2023.

Les revenus totaux collectés auprès des sous-traitants miniers s'élèvent à 73,036 milliards FCFA en 2023.

La somme totale collectée, en 2023, au titre de la patente, est de 5,540 milliards, contre 7,179 milliards FCFA en 2022, soit une baisse de 1,639 milliards FCFA.

Le montant de la taxe superficielle payée en 2023 par les sociétés minières est de 10,834 milliards FCFA, en baisse de 4,40% par rapport à 2022. Le montant payé au titre du Fonds minier de développement est de 41,901 milliards FCFA.

En 2023, sur les 16 sociétés minières retenues pour la collecte des données, 12 sociétés ont déclaré qu'elles avaient employé 9 406 personnes, dont 90,54% Burkinabè. Les femmes représentent 9,46% des effectifs.

Sur le suivi environnemental, si en 2023, ce sont les Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) de 4 mines et 2 carrières qui ont fait l'objet de suivi, pour l'année 2024, ce sont 13 PGES de mines et de 8 carrières qui ont été suivis. Au premier semestre 2025, un seul PGES d'une mine a fait l'objet de suivi.

Pour ce qui est des inspections environnementales, en 2023,

l'inspection a concerné 13 mines industrielles et semi-mécanisées sur 19 qui étaient prévues. En 2024, l'inspection a concerné 16 mines industrielles et semi-mécanisées et en 2025, l'inspection de 5 mines et une carrière sont en cours.

Les aperçus sur la réhabilitation des sites, qui reste un enjeu stratégique majeur pour garantir un développement durable ont aussi été présentés.

Les présentations ont concerné les réformes opérées dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée qui sont, entre autres, l'organisation des orpailleurs en coopératives, la création des couloirs d'orpaillage, la délivrance des cartes pour les artisans miniers, la détermination des zones d'exploitation. Toutes ces réformes permettront de recadrer et de contrôler l'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée.

Pierre BALMA

Exploitation minière au Burkina Faso : Les retombées du secteur minier expliquées aux acteurs de la région du Centre-Nord

Dans le cadre de sa campagne de dissémination du rapport 2023, le comité de pilotage de l'ITIE-Burkina a organisé un atelier au profit des acteurs de la région du Centre-Nord, ce 12 juin 2025, à Kaya. Cette session de redevabilité a regroupé les acteurs miniers des Communes de Sabsé, Guibaré et Kaya.



Solange Kima /Minoungou/présidente de la Délégation spéciale communale de Kaya

La présidente de la Délégation spéciale de la Commune de Kaya, Solange Kima/ Minoungou a salué l'initiative et souligné qu'il permettrait de comprendre le processus d'exploitation minière au Burkina Faso, afin de déceler les insuffisances et les défis.

Ce rapport indique une hausse des chiffres de vente de l'or en 2023

Une hausse qui se justifie principalement par la montée de la valeur de l'or sur le marché international.

Au cours de cet atelier d'information, trois communications ont retenu l'attention des participants. Il s'agit, entre autres, des objectifs et l'organisation institutionnelle de l'ITIE, de l'optimisation de la contribution de l'exploitation

minière, et du processus d'élaboration du Rapport ITIE 2023. On peut retenir de ces trois communications que le secteur industriel minier emploie plusieurs personnes (emplois directs et indirects).

Il faut noter qu'en termes d'investissement communautaire et de développement économique local, le Fonds minier de développement local a, de 2017 à 2023, engrangé 200 milliards FCFA.

Pour les participants, cette rencontre est la bienvenue, dans la mesure où elle va permettre de comprendre le processus de l'exploitation minière au Burkina Faso. « Cette rencontre nous a permis de comprendre beaucoup de choses, notamment, sur les préjugés liés à l'exploitation minière. On a pu poser nos

différentes questions et faire des doléances », se réjouit Zenabo Sana, Coordinatrice communale des femmes de Sabsé.

Pour ce qui est des deux Communes de la région du Centre-Nord, on note que Guibaré a reçu des taxes superficielles 284, 883 millions FCFA, et du Fonds minier de développement local 953,310 millions FCFA, ce qui donne un total de 1,238 milliard FCFA pour la Commune de Guibaré.

Quant à la Commune de Sabsé, les taxes superficielles s'élèvent autour de 472,080 millions FCFA et le Fonds minier de développement local, 953,310 millions FCFA. Ce qui donne un total de 1,237 milliard FCFA.

PB

Transparence dans le secteur minier : Le rapport ITIE-BF 2023 présenté aux populations à Manga

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Burkina Faso (ITIE-BF) a organisé, lundi 9 juin 2025, à Manga, dans la région du Centre-Sud, un atelier de dissémination du rapport ITIE-BF 2023. Les participants, venus de plusieurs localités des régions du Centre-Sud et du Centre-Est, étaient constitués, entre autres, d'autorités administratives, de leaders coutumiers et religieux, de représentants des structures déconcentrées de l'administration publique, d'organisations de la société civile, de sociétés minières, de coopératives et associations féminines, de personnes vivant avec un handicap et de personnes ressources.



Une vue du présidium

Selon le président de la Délégation spéciale de la Commune de Manga, Bérénger Bihoun, qui a présidé la rencontre, l'atelier vise, entre autres, à susciter le débat public sur le secteur extractif, sensibiliser les populations locales sur leurs rôles dans la gouvernance du secteur extractif et former les populations sur le processus de gestion du secteur extractif.

Sur les chiffres clés du rapport ITIE 2023, la quantité totale d'or produite au Burkina Faso, en 2023, était de 57,35 tonnes. Ce chiffre est en baisse de 0,81 tonne, comparativement à la production en 2022, qui était de 58,16 tonnes.

Concernant la production du zinc, a-t-il dit, si en 2022, elle a été effective au Burkina Faso avec

une quantité totale s'élevant à 46 787,90 tonnes, en 2023, il n'y a pas eu de production de ce minerai à cause de la fermeture de la mine de Nantou à Perkoa, en 2022, la seule qui l'exploitait.

Il ressort également du rapport 2023 que le secteur minier est resté le plus gros contributeur à l'économie nationale. Sa contribution aux recettes de l'Etat s'est chiffrée, en effet, à 500,9 milliards FCFA, soit 20,1% des recettes de l'Etat.

Pour Alain Boubié Bassolma, président de la Délégation spéciale de Zabré, abritant une mine industrielle, la tenue de l'atelier de dissémination du rapport ITIE-BF 2023 est une aubaine pour mieux s'informer sur les imperfections, les performances et la gouvernance en matière d'industries

extractives au Burkina Faso. « Nous allons pouvoir tirer les conséquences pour pouvoir mettre en œuvre les recommandations qui pourront nous aider à mieux prendre en charge les préoccupations des populations affectées par les travaux de la mine dans notre Commune, avec le Fonds minier », a-t-il confié. Le chef coutumier de Nagrigré, dans la province du Zoundwéogo, a, lui aussi salué la tenue de la rencontre. Il a rappelé que l'apport de la mine implantée dans sa Commune était réel. Aussi, il a cité, entre autres, la réalisation d'infrastructures hydrauliques, sanitaires et l'appui financier à des initiatives locales qui contribuent à l'amélioration de la situation socioéconomique locale.

Pierre BALMA

Rapport ITIE-BF 2023 : 5,989 milliards FCFA pour la région du Plateau central au titre du Fonds minier de développement local en 2023

Dans le cadre de sa campagne de dissémination du rapport 2023, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Burkina Faso (ITIE-BF) a animé une session à Ziniaré, dans la région du Plateau central, ce lundi 09 juin 2025. A l'occasion, les chiffres clés du rapport 2023 ont été présentés. L'objet de cette session était d'échanger avec les différentes parties prenantes sur leur implication dans la gestion des ressources minières du Burkina Faso et de leur région, et prendre en compte leurs recommandations.



Remise symbolique du rapport par la Directrice exécutive de la Chambre des mines du Burkina, Priscille Zongo

Pour le 1er vice-président de la Délégation spéciale de Ziniaré, Yacouba Dialla, cette séance avec l'équipe de l'ITIE-BF répond à l'exigence 7.1 de la norme de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives qui stipule que les rapports ITIE doivent être largement diffusés auprès du public, afin de favoriser une meilleure compréhension des activités de la chaîne de valeur du

secteur minier. De son avis, cette campagne de dissémination permettra aux populations de bien comprendre les données clés du secteur extractif et la contribution du secteur dans le développement de l'économie locale et nationale. Yacouba Dialla informe, par ailleurs, que la session permettra aux populations de révéler leur inquiétude, de s'informer sur l'utilisation du Fonds minier

de développement dans les différentes Communes de la région du Plateau central et de faire des recommandations. « Avec cette session, les populations sauront à quoi sert le Fonds minier de développement dans la région, souvent, nous construisons des infrastructures, mais elles ne savent pas que c'est sous finalement du Fonds minier », a-t-il noté.

Pour Moïse Ouédraogo, coordonnateur du Projet d'appui au renforcement de la gestion du foncier et des mines (PARGFM), qui appuie cette campagne de dissémination, l'objectif de l'accompagnement de cette campagne de l'ITIE-BF est l'amélioration de l'accessibilité de l'information minière et foncière au Burkina Faso. Il indique que l'accompagnement du PARGFM a été essentiellement dans la collecte des informations et l'élaboration des rapports. « Ce qui est important pour nous, c'est de faire en sorte que l'information qui se retrouve dans le rapport soit à la portée des populations », fait savoir Moïse Ouédraogo.

Pour la Directrice exécutive de la Chambre des mines du Burkina, Priscille Zongo, la dissémination du rapport doit faire en sorte que l'ensemble des acteurs, les populations, puissent connaître les ressources qui ont été exploitées, leur valeur pour le Burkina Faso.

Tiba Kassamse OUEDRAOGO

Atelier ITIE-BF à Zorgho : Le secteur minier a rapporté des revenus nets de 594,82 milliards FCFA en 2023

Le mercredi 11 juin 2025, la Mairie de Zorgho a accueilli un atelier de dissémination du rapport ITIE 2023, organisé par le Secrétariat permanent de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (SP-ITIE). La rencontre était placée sous la présidence de Valentin Badolo, président de la Délégation spéciale (PDS) de Zorgho, en présence des représentants des Communes de Mogtêdo et de Boudry.



Une vue du présidium

L'objectif de l'atelier était de partager les principales données du rapport ITIE 2023 avec les populations, afin de renforcer la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources minières au Burkina Faso.

Selon le rapport, le pays comptait 425 titres miniers en 2023, contre 477 en 2022, soit une baisse de 10,9 %. La production d'or (industrielle et artisanale) s'est élevée à 57,35 tonnes, légèrement en baisse par rapport à 2022. Les exportations d'or ont atteint 57,349 tonnes,

pour une valeur de 2136,45 milliards FCFA, en hausse de 14,51 milliards FCFA par rapport à l'année précédente.

Douze sociétés minières ont déclaré 9 406 employés, dont 90,54 % de Burkinabè et 9,46 % de femmes. Au total, le secteur aurait généré 251 029 emplois directs et indirects, soit 1,95 % de la population active. Les revenus nets du secteur ont été estimés à 594,82 milliards FCFA, dont 581,12 milliards encaissés par le Trésor. Les trois principales sociétés contributrices sont IAMGold Essakane SA avec

127,624 milliards FCFA (25,1 %), Houndé Gold Operation SA, 95,913 milliards FCFA (18,9 %), SOMISA, 63,468 milliards FCFA (12,5 %).

En clôture, M. Valentin Badolo a salué la participation active des Communes présentes et remercié le SP-ITIE pour cette initiative. Il a invité tous les acteurs à maintenir leur engagement pour une gestion plus équitable et durable des ressources minières au service du développement local.

PB

Flux financiers illicites au Sénégal : Plus de 30 milliards FCFA de manque à gagner sur le Fonds d'appui au développement local

Entre 2017 et le premier semestre 2024, les collectivités locales du Sénégal ont enregistré un manque à gagner de 32,726 milliards FCFA au titre du Fonds d'appui au développement local, institué par le Code minier de 2016. La raison est connue. Le non-recouvrement des ressources de ce Fonds à cause d'un retard dans la prise de certains actes en application de cette disposition du Code minier. Une forme d'évasion fiscale qui alimente les flux financiers illicites dans le secteur minier sénégalais.

Manque à gagner généré par la non-application de l'article 115 du Code minier de 2016 (En FCFA)

Années	Chiffre d'affaires des entreprises minières (FCFA)	0,5% du chiffre d'affaires
2017	552 800 000 000	2 764 000 000
2018	453 425 733 754	2 267 128 669
2019	554 865 915 592	2 774 329 578
2020	797 040 000 000	3 985 200 000
2021	1 096 770 000 000	5 483 850 000
2022	1 380 962 450 261	6 904 812 251
2023	1 110 731 430 063	5 553 657 150
2024 (1 ^{er} semestre)	598 669 035 110	2 993 345 176
TOTAL	6 545 264 564 780	32 726 322 824

Sources : Rapports ITIE Sénégal 2017 au premier semestre 2024

Au Sénégal, l'article 115 du Code minier de 2016 a créé le Fonds d'appui au développement local (FADL). Ce Fonds est alimenté par les titulaires de titres miniers, de contrat de partage de production ou de contrat de services.

En effet, selon le Code minier, les titulaires de titres miniers, de contrat de partage de production ou de contrat de services en phase d'exploitation alimentent ce Fonds annuellement par 0,5% de leur chiffre d'affaires hors taxe. Pour les titulaires de titres miniers, de contrat de partage de production ou de contrat de services en phase de recherche et en phase de développement,

le montant annuel de ces engagements financiers est négocié et précisé dans les conventions et protocoles, toujours selon le Code minier.

Destiné au développement économique et social des collectivités locales

Les bénéficiaires du Fonds sont connus au Sénégal. Il est destiné aux collectivités locales situées dans les zones d'intervention des sociétés minières et sert au financement du développement économique et social de ces collectivités. « Les actions à réaliser doivent être définies dans un plan de développement local en cohérence avec tout Plan national de développement local existant et en concertation

avec les populations et les autorités administratives et locales », précise le Code minier sénégalais. Ce plan de développement local intègre les projets d'autonomisation de la femme.

Toujours selon le Code minier, les modalités d'alimentation et d'utilisation des ressources du Fonds sont précisées dans les conventions et protocoles conclus entre l'Etat et les titulaires de titres miniers. C'est au niveau de la signature des conventions que le gouvernement sénégalais a trainé les pieds.

Conséquence ! Ce Fonds n'a pas encore connu un début d'opérationnalisation depuis l'adoption de la loi en 2016.

Sur la base d'une simulation qui exploite les données des rapports de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) du Sénégal, le manque à gagner suite à cette non-opérationnalisation est de 32,726 milliards FCFA entre la période 2017 et le premier semestre 2024. Mines Actu Burkina a obtenu ce chiffre sur la base des données ITIE. Le chiffre d'affaires a été obtenu à partir des recettes d'exportations des produits miniers. Entre 2017 et le premier semestre 2024, le chiffre d'affaires du secteur a été évalué à 6 545 264 564 780 FCFA.

Le manque à gagner de 32 726 322 824 FCFA a été déduit sur la base des 0,5% de ce chiffre d'affaires.

L'action du réseau Citoyens actifs pour la justice sociale (CAJUST)

Face à la situation, en 2022, le réseau Citoyens actifs pour la justice sociale (CAJUST), une organisation de la société civile, a lancé une campagne de plaidoyer dénommée "ARTICLE 25" en référence à l'Article 25.1 de la Constitution qui dispose : "Les ressources naturelles appartiennent au Peuple".

Une de ses requêtes dans le cadre de cette campagne a porté sur l'effectivité de l'alimentation du Fonds d'appui au développement local.

Presque quatre années après le début de cette campagne de plaidoyer, le CAJUST constate 02 avancées majeures. Le gouvernement a signé des avenants avec les compagnies minières, afin de rendre effectif le versement du Fonds. Le gouvernement a aussi créé un Comité national de suivi et d'évaluation des ressources du Fonds. Le lancement officiel des activités du Comité national

de suivi et d'évaluation des ressources du Fonds est même intervenu le 20 février 2025, au cours d'une cérémonie solennelle.

Une avancée à mettre à l'actif du gouvernement du Premier ministre Ousmane Sonko.

Le ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines du Sénégal, Birame Soulèye Diop, a indiqué, au cours d'un panel qu'il a animé le 4 novembre 2025, au cours de la SIM Sénégal 2025, que l'opérationnalisation du FADL était une des priorités de son gouvernement. Il a indiqué que l'Etat sénégalais avait besoin d'avancer sur ce dossier pour encadrer la promotion du développement local et l'entrepreneuriat des jeunes.

Malgré cette victoire, le CAJUST n'entend pas baisser les bras. Le réseau s'engage à accompagner le processus de mise en œuvre de ce Fonds qui contribuera à instaurer une gouvernance équitable des ressources naturelles au profit des populations.

Une internalisation des textes internationaux

La création de ce Fonds tire son fondement de plusieurs textes internationaux, dont la Vision du régime minier de l'Afrique, adoptée en février 2009, par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine. La Vision « encourage le partage des bénéfices avec les communautés locales par le biais de comptes de régularisation des revenus, ainsi que le partage des avantages non financiers, notamment, par l'emploi local et la fourniture d'infrastructures sociales ». En plus de la Vision minière africaine, l'article 16, alinéa 7 de la directive de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du 17 mai 2009 sur

l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier stipule que : « Les États membres créent un Fonds de développement socioéconomique auquel les titulaires de droit et titres miniers et autres parties prenantes ont l'obligation de contribuer pour le développement des activités de conversion de l'après-mine dans les communautés locales affectées ».

Sur la base de ces textes internationaux, plusieurs Etats africains ont créé des Fonds de développement local avec des appellations et des sources d'approvisionnement diverses. Si le Sénégal a créé le Fonds d'appui au développement local alimenté par 0,5% du chiffre d'affaires, la Guinée a créé le Fonds national de développement local alimenté par 0,5% du chiffre d'affaires. Le Burkina et la Côte d'Ivoire l'ont dénommé le Fonds minier de développement local. Si le Fonds de la Côte d'Ivoire est alimenté par 0,5% du chiffre d'affaires des entreprises exploitantes, le Burkina a fixé la contribution des entreprises à 1% du chiffre d'affaires en plus de 20% des redevances proportionnelles collectées par l'Etat.

Pendant que ces ressources restent non collectées, le Sénégal a été obligé de s'endetter pour financer son développement.

L'endettement public du Sénégal a été évalué à 119% du PIB, après la découverte d'une « dette cachée ».

La lutte contre les flux financiers illicites par les autorités sénégalaises constituerait une source de collecte des ressources internes pour limiter l'endettement et réduire les déficits budgétaires.

Elie KABORE

« Le CAJUST va plaider pour le relèvement du FADL à 1%, à l'instar du Burkina Faso », Marieme Soda MBACKE est la Directrice exécutive de CAJUST

Marieme Soda MBACKE est la Directrice exécutive de CAJUST (Citoyens actifs pour la justice sociale). Le CAJUST œuvre pour la promotion de la justice sociale au Sénégal. Elle dévoile le rôle joué par le CAJUST dans l'opérationnalisation du Fonds d'appui au développement local (FADL).



Le non-paiement du Fonds d'appui au développement local a entraîné un manque à gagner énorme pour les collectivités territoriales, selon Marieme Soda MBACKE est la Directrice exécutive de CAJUST.

Mines Actu Burkina : Depuis l'adoption du Code minier de 2016, le Fonds d'appui au développement local a connu un début d'opérationnalisation en 2025. Quel a été le rôle joué par le CAJUST ?

Marieme Soda MBACKE : CAJUST (Citoyens actifs pour la justice sociale) est un réseau citoyen sénégalais de plus

de 10 ans d'expérience, qui vise à promouvoir la justice sociale. Notre mission consiste à renforcer les capacités et les pouvoirs d'influence des citoyens, afin de promouvoir la justice sociale dans la gouvernance des ressources naturelles et du changement climatique. Conformément à notre objectif stratégique visant à favoriser la justice économique et fiscale, nous avons engagé une campagne

citoyenne dénommée « Article 25 », en référence à l'Article 25 qui dispose que « les ressources naturelles appartiennent au Peuple ». Notre campagne a pour objet de matérialiser cette disposition constitutionnelle en exigeant de l'Etat et des compagnies l'effectivité du partage des revenus. En effet, le Code minier de 2016, en son Article 115, avait instauré le Fonds d'appui au développement local (FADL) qui requiert aux

compagnies minières en phase d'exploitation de verser 0,5% de leur chiffre d'affaires au profit du développement local. Cependant, le versement de ce Fonds n'est toujours pas effectif. C'est pourquoi CAJUST, dans cette campagne, a mobilisé divers acteurs influents, afin de joindre leurs voix aux revendications des communautés locales impactées par les opérations minières. Pour amener les compagnies minières à s'acquitter de leurs obligations légales, nous avons réalisé une panoplie d'activités, dont des ateliers et rencontres de plaidoyer avec les autorités publiques, des sessions de dialogue politique, des foras communautaires, des émissions médiatiques (radio et TV), ainsi qu'une campagne digitale très dynamique.

Avez-vous évalué le manque à gagner suite au non-paiement de ce Fonds ?

Globalement, le non-paiement du Fonds d'appui au développement local a entraîné un manque à gagner énorme pour les collectivités territoriales. En effet, ce Fonds était destiné à contribuer au développement économique et social des collectivités locales situées dans les zones d'intervention des sociétés minières. S'il arrive qu'une collectivité donnée intègre ce Fonds dans son budget sans le recevoir, cela crée un écart assez important. Nous avons analysé les chiffres d'affaires de quelques compagnies minières. La simulation sur la base de 0,5% du chiffre d'affaires de 14 compagnies a montré qu'en 2019, le manque à gagner est estimé à plus de 5 milliards FCFA. En 2020, 0,5% du chiffre d'affaires de 18 compagnies aurait donné aux collectivités environ 5 milliards et demi, alors qu'en 2021, le manque à gagner serait de plus de 7 milliards

et demi. Il faut noter que cette tendance est en hausse vertigineuse, si on se réfère à la contribution croissante du secteur minier dans l'économie nationale.

Où en est-on avec le processus d'opérationnalisation du Fonds ?

Le Fonds n'est toujours pas effectif, car les compagnies avaient rechigné à effectuer le versement requis. Suite à la pression des communautés et de la société civile, l'Etat du Sénégal a engagé une procédure de recouvrement. Plusieurs compagnies ont accepté de se conformer à la loi en signant un protocole d'accord avec l'Etat. Au début de l'année 2025, le ministère chargé des mines a mis en place un Comité national de suivi du Fonds. Ce Comité regroupe divers acteurs, dont les représentants des institutions de l'Etat, des compagnies minières, de la société civile, des collectivités territoriales, etc. Il a pour objectif de veiller à la gestion efficace

et transparente des ressources destinées aux communautés, notamment, celles impactées par les opérations minières.

Quels sont les autres chantiers du CAJUST pour améliorer les recettes minières dans le budget du Sénégal ?

Compte tenu de toutes les difficultés rencontrées dans la gestion des revenus miniers, CAJUST a commis une étude dont l'objectif est de proposer des mécanismes plus souples et efficaces pour mobiliser les ressources endogènes. Cette étude va suggérer des mesures pratiques de gestion du FADL, ainsi que des autres Fonds instaurés par la loi. L'autre chantier phare de CAJUST est de plaider pour le relèvement du FADL à 1%, à l'instar du Burkina Faso. Nous allons également inviter le gouvernement à élargir le FADL au secteur pétrolier et gazier.

Interview réalisée par Elie KABORE



Burkina Faso : La mine de SOMISA offre du matériel bureautique au Service de l'Agriculture

La Société des Mines de Sanbrado (SOMISA SA) a fourni du matériel bureautique d'une valeur de plus de 3 millions de F CFA au service de l'agriculture de la commune de Boudry, le 07 octobre 2025. Le matériel reçu se compose d'une chaise de directeur, 5 chaises des visiteurs, 10 chaises en plastique, 5 bureaux, un ordinateur de bureau, un ordinateur portable et une imprimante. Pour Hugues KAMBIRE, Coordinateur-senior du programme de restauration des moyens de subsistance de SOMISA, ce don au profit du bureau local départemental de Boudry, s'inscrit dans la logique du respect des engagements de la mine. « Ce matériel provient des doléances formulées par les communautés et vise tout simplement un développement socio-économique de nos communautés impactées. », a indiqué Hugues KAMBIRE. Compaoré/ Ilboudo Aminata, chef de zone d'appui technique d'agriculture de Boudry a rassuré la SOMISA SA que l'équipe fera un usage responsable de ce matériel reçu.

Production semencière: La SOMISA SA outille 15 producteurs impactés par son projet sur les bonnes pratiques

La société des Mines de Sanbrado (SOMISA SA) a organisé une session de renforcement de capacité technique, des producteurs semenciers issus de la communauté impactée par

ses activités. La cérémonie de clôture de cette session de formation, deuxième du genre après celle de 2022, est intervenue le samedi 18 octobre 2025 dans la commune de Boudry. Pour cette étape, 15 producteurs ont bénéficié de la formation qui a porté sur de nombreux aspects de la production semencière. « C'est dans le cadre de son engagement pour le développement local et la résilience des communautés rurales que la SOMISA a financé cette 2eme session de formation en techniques de production semencière au profit des producteurs à Boudry », a indiqué Neill Sawadogo, technicien de restauration de moyens de subsistance à la SOMISA. La SOMISA SA et la Direction Régionale en charge de l'agriculture ont d'énormes attentes à l'endroit des bénéficiaires de cette session de renforcement de capacité.

Campagne agricole: SOMISA SA visite des champs de ses communautés impactées qu'elle accompagne

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de restauration des moyens de subsistance, la société des mines de Sanbrado (SOMISA SA) a accompagné pour cette campagne agricole, 41 agriculteurs pour une exploitation de 20 hectares de bas-fond de riz, avec l'appui des services techniques agricoles de Boudry. La SOMISA a organisé une visite de ces champs le 14 octobre 2025. Il s'agit d'une visite guidée et commentée des champs de riz (variété Ts2) d'une production située entre 6 et 7 tonnes l'hectare, pendant un cycle de 110 jours.

Pour Hugues Kambiré, Coordinateur-senior du programme de restauration des moyens de subsistance à SOMISA SA, la SOMISA SA a accompagné les bénéficiaires à travers des labours des bas-fonds et les aménagements sommaires. Elle a ensuite procédé à la distribution de 660 Kilogrammes (Kg) de semences de riz, de 1100 Kg d'engrais NPK, de 572 Kg de l'urée. SOMISA a aussi signé une convention avec du service technique d'agriculture de Boudry pour la formation des bénéficiaires et le suivi technique des bas-fonds de riz. Ces activités sont mises en œuvre dans le cadre d'un projet de la SOMISA « un ménage impacté avec 0,25 hectare de riz produit dans les bas-fonds ». L'objectif du projet est de booster la production locale du riz pour le renforcement la sécurité alimentaire dans les villages impactés. L'accompagnement de la SOMISA a été estimé à 11 859 500 F CFA.

Octobre rose : La SOMISA SA lance une campagne de dépistage gratuit des cancers féminins

La Société des Mines de Sanbrado (SOMISA) a initié ce lundi 20 octobre 2025, une campagne de dépistage gratuit dans la commune de Boudry afin de contribuer à la prévention des cancers féminins. Pour cette campagne 2025, ce sont 100 femmes qui devraient bénéficier de dépistage. Le Haut-commissaire de la province du Ganzourgou et le médecin-chef du district de Zorgho ont appelé les femmes à faire le déplacement pour se faire dépister et bénéficier des conseils médicaux.

Christelle Fomeni, Coordonnatrice senior des

relations communautaires de SOMISA en charge du programme de la Santé des communautés, indique que cette campagne est en phase avec l'engagement de responsabilité sociale de la SOMISA qui prend en compte le volet santé de la communauté, éducation et autonomisation des jeunes et des femmes. Elle informe que « Cette année, Octobre Rose a été lancé depuis hier (dimanche 19 octobre 2025 ndlr) avec une commémoration sur le site de SOMISA SA, et se poursuit dans la commune de Boudry avec le dépistage de 100 femmes. »

Burkina Faso : La mine de SOMISA offre du matériel aux centres de santé au profit des communautés

Dans sa quête d'améliorer le bien-être sanitaire de ses communautés, la société des mines de Sanbrado (SOMISA SA) a fait don de matériel médical aux Centres de Santé

et de Promotion Sociale (CSPS) de Mankarga Traditionnel et de Zempasgo, ce mardi 07 octobre 2025. Babou Yaro, ingénieur des Soins infirmiers obstétricaux représentant le médecin-chef du district a invité le personnel des CSPS à faire un usage rationnel de ce don estimé à plus de 5 millions de francs CFA.

Au profit du CSPS de Mankarga traditionnel, le matériel reçu se compose de 5 Lave-mains, 25 Blouses blanches pour les infirmiers, 25 Blouses orange pour la maternité, 10 blouses bleues pour les agents d'entretien, 10 paires bottes (Crocs hôpital), 2 étagères métalliques d'au moins 6 niveaux, de l'eau de javel en comprimé, du Gel hydroalcoolique, des gants médicaux jetables et des caches nez d'une valeur exacte de 3 207 500 de F CFA.

Burkina Faso : SOMISA visite l'installation d'un groupe électrogène au

profit de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Koupela

La Société des Mines de Sanbrado (SOMISA) a effectué ce mardi 14 octobre 2025, une visite à la neuvième compagnie de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers de Koupela. L'objectif de la visite était de constater les travaux d'installation d'un groupe électrogène au profit de la Brigade dont elle s'en est chargée. La contribution de la SOMISA à l'installation du dispositif est évaluée à 3,205 Millions de FCFA. La neuvième compagnie de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers de Koupela a bénéficié d'un groupe électrogène offert par la Société OREZONE Bomboré. Le dispositif est d'une performance allant de 150 à 170 KVA. La prise en charge des travaux d'installation de ce dispositif au niveau de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Koupela a été assurée par la SOMISA SA exerçant dans la province du Ganzourgou.



MINES ACTU Burkina

Premier magazine de référence sur le secteur extractif au Burkina Faso, paraissant le premier jour du mois



www.minesactu.info

L'information sur le secteur extractif en un clic.